COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal de Châtellerault

DU 27 mai 2010 n° **35** page 1 / 1

Rapporteur : Monsieur Gilles MAUDUIT

<u>OBJET</u> : Dénominations de voies (square Pierre SUDREAU, rue JUSSIEU) et du rond-point de BOURIL

Madame, Monsieur,

Les dénominations des voies sur la commune permettent de s'orienter et d'attribuer une adresse officielle.

* * * * *

VU les articles L.2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux attributions du conseil municipal.

VU l'avis de la commission de dénomination des voies du 23 février 2010

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de dénommer (voir plans joints) :

<u>Square Pierre SUDREAU</u> (homme politique français, né en 1919, résistant, déporté, préfet, ministre de la construction du général de Gaulle, Grand-Croix de la Légion d'honneur...) : la nouvelle voie desservant 8 pavillons et le Centre de Loisirs Sans Hébergement, se terminant en impasse et dont l'origine se trouve rue Elie CARTAN.

<u>Rue Antoine-Laurent de JUSSIEU</u> (famille de botanistes français du XVIIIème siècle; Antoine-Laurent de Jussieu a mis au point une classification des végétaux toujours en vigueur actuellement): la nouvelle voie qui prend son origine rue de la DESIREE et dont la fin se situe sur le parking du magasin en jardinerie.

<u>Rond-point de BOURIL</u>, le giratoire situé au lieu-dit Bouril, à l'intersection de la route de Pleumartin (RD 14) et de la voie communale N°2